

## Conseil d'administration

9 décembre 2025

### Procès-verbal de séance

Le 9 décembre 2025 à 10h00, le Conseil d'Administration du Groupement d'Intérêt Public (GIP) Régie de Gestion des Données Savoie Mont Blanc (RGD), dûment convoqué le 25 novembre 2025, s'est réuni en séance dans les locaux de la RGD Savoie Mont Blanc à Annecy.

MEMBRE	Département	PRENOM	NOM	FONCTION	Voix CA	
Département de Savoie	73	Gilbert	GUIGUE	Titulaire	5	PRESENT (VISIO)
	73	Jean-François	DUC	Suppléant		ABSENT
Département de Haute-Savoie	74	François	DAVIET	Président	5	PRESENT
	74	Daniel	DÉPLANTE	Suppléant		ABSENT
Université Savoie Mont Blanc		Philippe	BRIAND	Titulaire	1	ABSENT EXCUSE POUVOIR A. BENOIT
		Alexandre	BENOIT	Suppléant		PRESENT (VISIO)
Représentants Communautés de Communes	73	Paul	REGALLET	Titulaire	5	PRESENT (VISIO)
	73	Jean-Paul	MARGUERON	Suppléant		ABSENT POUVOIR E. GEORGES
	73			Suppléant		
	74	Jean-Marc	BOUCHET	Titulaire		PRESENT (VISIO)
	74	Emmanuel	GEORGES	Suppléant		PRESENT (VISIO)
Représentants Communautés d'Agglomérations	73	Alain	ZOCCOLO	Titulaire	2	PRESENT (VISIO)
	74	Christophe	ARMINJON	Suppléant		ABSENT
Représentants Syndicats Intercommunaux	73	Jean-Marc	VIAL	Suppléant	2	PRESENT
	74	Bruno	FOREL	Titulaire		ABSENT POUVOIR F. DAVIET
Représentant Autre structure publique	74	Nicolas	MEUNIER	Titulaire	1	ABSENT
Collège des communes de Savoie	73	Frédéric	BURNIER-FRAMBORET	Titulaire		ABSENT
	73					
	73	Paul	REGALLET	Titulaire		PRESENT (VISIO)
Collège des communes de Haute-Savoie	74	Chrystelle	BEURRIER	Titulaire	0	ABSENTE
	74	Marc	ROLLIN	Titulaire		ABSENT PRESENT à 11H27 POUVOIR F. DAVIET
	74	Didier	THEVENET	Titulaire		ABSENT POUVOIR F. DAVIET
Personnalités qualifiées	73	Mickaël	BRASEBIN	AGATE		ABSENT EXCUSE
	73	Nathalie	LAUGIER	SDES 73		ABSENTE EXCUSEE
	74	Benoît	DUPERTHUY	SYANE		ABSENT EXCUSE
Total des voix					21	

Assistaient également				
DGFIP	Alexandre	BOMBAIL	Agent comptable	PRESENT
RGD	Delphine	PARENT	Responsable administratif, RH, finances	PRESENTE
	Brice	GAL	Directeur	PRESENT

Le quorum étant atteint, le Conseil d'Administration peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant sous la présidence de Monsieur François DAVIET.

1) Approbation du procès-verbal du 1<sup>er</sup> juillet 2025 ;

2) Finances :

a) Barèmes 2026

b) Vote du budget initial 2026 ;

3) Gouvernance :

a) Point sur les conventions en cours

4) Personnel :

a) Prime de retraite

5) Informations diverses.

### 1. Approbation du procès-verbal du 1<sup>er</sup> juillet 2025

Le président soumet aux membres du Conseil d'Administration le procès-verbal de la dernière séance, en date du 1<sup>er</sup> juillet 2025 pour approbation.

Le Conseil d'Administration,

Après en avoir délibéré,

- APPROUVE le procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> juillet 2025.

Représentants en exercice :22
Présents : 8
Ayant donné pouvoir : 6
Ayant voix délibérative : 12
Résultats des votes en voix
Pour : 20
Contre : 0
Abstention : 0

### 2. Finances : barèmes 2026

**DEL\_CA202507**

**Objet : Barème des prestations à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2026.**

Lors de l'Assemblée Générale du 14 octobre 2025, un nouveau collège (autre structures publiques) a été créé. Il convient de modifier la grille tarifaire des cotisations adhésion du GIP pour intégrer ce nouveau collège.

De plus, pour faire face à la hausse des tarifs des différents prestataires et à l'augmentation des charges fixes de la structure, il est nécessaire de procéder à une revalorisation des barèmes des prestations.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration :

- **DECIDE** la mise en place d'une nouvelle grille tarifaire pour les cotisations adhésion à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2026, comme présentée en annexe.
- **DECIDE** la revalorisation des barèmes des prestations à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2026 et ci-annexée sous forme de projet.

Représentants en exercice :22
Présents : 8
Ayant donné pouvoir : 6
Ayant voix délibérative : 12
Résultats des votes en voix
Pour : 20
Contre : 0
Abstention : 0



## COTISATION ADHESION GIP 2026

Proposition de cotisations adhésion au GIP pour 2026

Adhérent	Cotisation annuelle
Université Savoie Mont Blanc	100
Communauté de communes < 25 000 h	200
Communauté de communes > 25 000 h	400
Syndicat, régie < 35 communes	450
Communauté d'agglomération	500
Syndicat, régie > 35 communes ; autre structure départementale ou bi départementale	750
Conseils départementaux	1000

PROJET

## BAREME PRESTATIONS 2026

### MISE A DISPOSITION DE DONNEES

Données cadastrales	Commune	Territoire jusqu'à 35 communes	Territoire supérieur à 35 communes
PCI vecteur (Edigéo)	150 €	375 €	750 €
Matrice cadastrale (Texte)	150 €	375 €	750 €
Autres formats (SHP, DWG, TAB)	270 €	675 €	1 350 €
Propriétés bâties (XLS)	210 €	525 €	1 050 €

Données géographiques	Commune	Territoire jusqu'à 35 communes	Territoire supérieur à 35 communes
SCAN 25, SCAN 100, PLAN IGN V2	100 €	250 €	500 €
Altimétrie (MNT 3m, courbes de niveau)	160 €	400 €	800 €
Orthophoto 20 cm	180 €	350 €	700 €
Occupation du sol (SHP)	160 €	400 €	800 €
Zonage réglementaire (PPRN, PPRI, PLU)	160 €	400 €	800 €
N°(s) adresse(s)	160 €	400 €	800 €
Pack projet d'adressage			
Cadastré, tronçons de voie, PLU, Ortho 20 cm	210 €	525 €	1 050 €

Préparation de fichiers numériques / Impression papiers	
Fichier numérique standard en pdf (cadastré + orthophoto ou PLU)	180 €
Fichier numérique sur mesure en pdf (autres types de données, mise en évidence parcelles communales...)	sur devis
Impression 1 exemplaire sur support (papier, textile, photo...) standard format A0 - sans livraison	sur devis

### NUMERISATION ET ACTUALISATION DE PLU

	Commune
Numérisation PLU au format SHP ou DWG	sur devis
Numérisation PLU au format CNIG ou COVADIS	sur devis
Modification du zonage	sur devis
Modification du zonage et du règlement	sur devis
Modification simplifiée avec remise en forme des données	sur devis
Révision simplifiée du zonage	sur devis
Révision simplifiée du zonage et du règlement	sur devis
Mises à jour multiples	sur devis

### PRESTATIONS DE PERSONNEL

	Heure	Journée
Expert (géomatique, informatique, chef de projet...)	130 €	750 €
Géomaticien	80 €	450 €
Formation 1/2 journée		400 €
Formation 1 journée pour 5 participants		800 €
Frais de déplacement inférieur à 40 kms		75 €
Frais de déplacement supérieur à 40 kms et inférieur à 80 kms		95 €
Frais de déplacement supérieur à 80 kms et inférieur à 120 kms		120 €
Frais de déplacement supérieur à 120 kms		150 €
Mise en œuvre et paramétrage de géoservice	Sur devis	

**BAREME RIS.DICT**

**VOLET EXPLOITANT**

Nombre de réponses traités sur 12 mois	Prix unitaires
1 à 500	3,52 €
501 à 1000	1,75 €
1001 à 1500	1,17 €
1501 à 2000	0,92 €
2001 à 2500	0,70 €
Plus de 2 500	0,64 €

Dématérialisation des déclarations reçues	Prix unitaires
Matérialisation des réponses par courrier	5,81 €
Mise en œuvre	<b>330 €</b>
Paramétrage et intégration des données	<b>Sur devis</b>
Formation à distance 1/2 journée	<b>400 €</b>

**VOLET DECLARANT**

	Prix unitaires
Tarif unitaire par déclaration	6,65 €
Lettre de relance en RAR	12,75 €

Mise en œuvre	<b>330 €</b>
Paramétrage et intégration des données	<b>Sur devis</b>
Formation à distance 1/2 journée	<b>400 €</b>

1. La revalorisation sera calculée selon la formule suivante :

$$PI = PO \times (SI/SO)$$

Dans laquelle

PI est le prix révisé

PO est le prix d'origine

SI est le dernier indice SYNTEC connu au 1<sup>er</sup> janvier de l'année N+1

SO est l'indice SYNTEC de référence connue au 1<sup>er</sup> janvier 2025

**BAREME NEXT'ADS**

	Par commune	Par habitant	Maxi
Commune individuelle	300,00 €	0,10 €	2 000,00 €
Collectivité < 30 000 habitants	270,00 €	0,08 €	6 240,00 €
Collectivité < 50 000 habitants	270,00 €	0,08 €	8 110,00 €
Collectivité < 80 000 habitants	270,00 €	0,08 €	9 100,00 €
Collectivité < 120 000 habitants	270,00 €	0,08 €	12 000,00 €
Collectivité < 140 000 habitants	270,00 €	0,08 €	14 000,00 €
Collectivité < 200 000 habitants	270,00 €	0,08 €	17 000,00 €

Acquisition initiale	Sur devis
Frais de mise en service	330 €
Récupération de données	Sur devis
Formation 1/2 journée	<b>400 €</b>
Formation 1 journée pour 5 personnes	<b>800 €</b>

1. La revalorisation sera calculée selon la formule suivante :

$$PI = PO \times (SI/SO)$$

Dans laquelle

PI est le prix révisé

PO est le prix d'origine

SI est le dernier indice SYNTEC connu au 1<sup>er</sup> janvier de l'année N+1

SO est l'indice SYNTEC de référence connue au 1<sup>er</sup> janvier 2025

**BAREME NEXT'ADS SERVICES**

	Acquisition initiale		
	Partie fixe	Par commune	Maxi
Collectivité < 30 000 habitants	1 170 €	78 €	2 470 €
Collectivité < 80 000 habitants	990 €	78 €	4 160 €
Collectivité > 80 000 habitants	990 €	78 €	5 850 €

	Abonnement annuel		
	Partie fixe	Par commune	Maxi
Collectivité < 30 000 habitants	520 €	39 €	910 €
Collectivité < 80 000 habitants	520 €	39 €	1 560 €
Collectivité > 80 000 habitants	520 €	39 €	2 340 €

Frais de mise en service	330 €
Récupération de données	Sur devis
Formation 1/2 journée	<b>400 €</b>
Formation 1 journée pour 5 personnes	<b>800 €</b>

1/ La revalorisation sera calculée selon la formule suivante :

$$PI = PO \times (SI/SO)$$

Dans laquelle

PI est le prix révisé

PO est le prix d'origine

SI est le dernier indice SYNTEC connu au 1<sup>er</sup> janvier de l'année N+1

SO est l'indice SYNTEC de référence connue au 1<sup>er</sup> janvier 2025

**BAREME NEXT'CIM**

EPCI	Acquisition initiale	Abonnement annuel
1 à 5 communes	1 980 €	396 €
6 à 10 communes	2 891 €	578 €
11 à 15 communes	3 881 €	776 €
16 à 20 communes	4 871 €	974 €
21 à 30 communes	6 257 €	1 251 €
31 à 40 communes	6 673 €	1 335 €
41 à 60 communes	8 863 €	1 733 €
61 à 80 communes	9 860 €	1 972 €
Plus de 80 communes	11 880 €	2 376 €

COMMUNES	Acquisition initiale	Abonnement annuel
Moins de 500 habitants	495 €	99 €
501 à 750 habitants	594 €	119 €
751 à 1 000 habitants	693 €	139 €
1 001 à 2 000 habitants	792 €	158 €
2 001 à 5 000 habitants	891 €	178 €
5 001 à 10 000 habitants	1 337 €	267 €
10 001 à 35 000 habitants	2 594 €	519 €
Plus de 35 000 habitants	4 554 €	911 €

Frais de mise en service	<b>330 €</b>
Récupération de données	Sur devis
Formation à distance 1/2 journée	<b>400 €</b>
Formation sur site 1 journée	<b>800 €</b>

1. La revalorisation sera calculée selon la formule suivante :

$$PI = PO \times (SI/SO)$$

Dans laquelle

PI est le prix révisé

PO est le prix d'origine

SI est le dernier indice SYNTEC connu au 1<sup>er</sup> janvier de l'année N+1

SO est l'indice SYNTEC de référence connue au 1<sup>er</sup> janvier 2025

### BAREME NEXT'SPANC

EPCI	Acquisition initiale	Abonnement annuel
1 à 5 communes	1 980 €	396 €
6 à 10 communes	2 891 €	578 €
11 à 15 communes	3 881 €	776 €
16 à 20 communes	4 871 €	974 €
21 à 30 communes	6 257 €	1 251 €
31 à 40 communes	6 673 €	1 335 €
41 à 60 communes	8 663 €	1 733 €
61 à 80 communes	9 860 €	1 972 €
Plus de 80 communes	11 880 €	2 376 €

COMMUNES	Acquisition initiale	Abonnement annuel
Moins de 500 habitants	495 €	99 €
501 à 750 habitants	594 €	119 €
751 à 1 000 habitants	693 €	139 €
1 001 à 2 000 habitants	792 €	158 €
2 001 à 5 000 habitants	891 €	178 €
5 001 à 10 000 habitants	1 337 €	267 €
10 001 à 35 000 habitants	2 594 €	519 €
Plus de 35 000 habitants	4 554 €	911 €

Frais de mise en service	330 €
Récupération de données	Sur devis
Formation à distance 1/2 journée	<b>400 €</b>
Formation sur site 1 journée	<b>800 €</b>

### BAREME NEXT'TAXES

EPCI	Acquisition initiale	Abonnement annuel
1 à 5 communes	1 812 €	362 €
6 à 10 communes	2 416 €	483 €
11 à 15 communes	3 020 €	604 €
16 à 20 communes	3 623 €	725 €
21 à 30 communes	4 227 €	845 €
31 à 40 communes	4 831 €	966 €
41 à 60 communes	5 434 €	1 089 €
61 à 80 communes	6 039 €	1 208 €
Plus de 80 communes	6 643 €	1 329 €
COMMUNES	Acquisition initiale	Abonnement annuel
Moins de 500 habitants	792 €	158 €
501 à 750 habitants	990 €	198 €
751 à 1 000 habitants	1 188 €	238 €
1 001 à 2 000 habitants	1 386 €	277 €
2 001 à 5 000 habitants	1 584 €	317 €
5 001 à 10 000 habitants	1 782 €	356 €
10 001 à 35 000 habitants	2 178 €	436 €
Plus de 35 000 habitants	2 970 €	594 €

Frais de mise en service	<b>330 €</b>
Récupération de données	Sur devis
Formation à distance 1/2 journée	<b>400 €</b>
Formation sur site 1 journée	<b>800 €</b>

**Remarques/questions/réponses :**

- M. BOUCHET : comment sont gérés les adhésions des syndicats qui ont déjà leurs membres adhérents à la RGD ?

## 2. Finances : Vote du budget initial 2026

DEL\_CA202508

**Objet : vote du budget initial 2026.**

Vu les articles 175 3°, 176 et 177 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration :

- **VOTE** les prévisions budgétaires suivantes :
  - Niveau d'emploi prévisionnel :
    - 11 ETPT,
  - Compte de résultat prévisionnel :
    - 883.500 € de charges de personnel
    - 892.500 € de charges de fonctionnement
    - 0 € de charges d'intervention
    - 1.766.000 € de produits
    - 0 € de résultat patrimonial
  - Etat prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale :
    - 300.000€ de capacité d'autofinancement
    - 786.600 € d'emplois
    - 1.834.272,49 € de ressources
    - 1.347.672,49 € de variation de fonds de roulement

Représentants en exercice :22

Présents : 8

Ayant donné pouvoir : 6

Ayant voix délibérative : 12

Résultats des votes en voix

Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 0

Les tableaux de présentation des emplois et de la situation patrimoniale sont annexés à la présente délibération.

ANNEXE1DEL\_CA202508

Tableau des prévisions d'emploi

**TABLEAU I**  
**Présentation des emplois**

**POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT**

Tableau de présentation des emplois

	Sous plafond LFI (a)	Hors plafond LFI (b)	Total organisme (= a + b)
Emplois rémunérés par l'organisme en ETPT	0	0	10,91

Rappel du plafond d'emplois notifié par le responsable de programme en ETPT (c) :

0

**POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT**

Pour information : tableau détaillé des emplois rémunérés par l'organisme et des autres charges de personnel

	EMPLOIS SOUS PLAFOND LFI		EMPLOIS HORS PLAFOND LFI		TOTAL ORGANISME	
	ETPT	Charges de personnel**	ETPT	Charges de personnel**	ETPT	Charges de personnel**
<b>TOTAL DES EMPLOIS REMUNERES PAR L'ORGANISME ET DES AUTRES CHARGES DE PERSONNEL ( 1 + 2 + 3 + 4 )</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>10,91</b>	<b>883500</b>
<b>1 - TITULAIRES</b>	<b>0</b>	<b>0</b>			<b>0</b>	<b>0</b>
* Titulaires Etat	0	0			0	0
* Titulaires organisme (corps propres)	0	0			0	0
<b>2 - CONTRACTUELS</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>883500</b>
* Contractuels de droit public	0	0	0	0	0	0
VCDI	0	0			0	0
VCDP	0	0	0	0	0	0
Titulaires détachés sur contrat auprès de l'organisme (emplois et coûts à inscrire sur le budget de l'organisme)	0	0	0	0	0	0
* Contractuels de droit privé	0	0	0	0	0	0
VCDI	0	0			0	0
VCDP	0	0	0	0	0	0
<b>3 - CONTRATS AIDES</b>			<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>4 - AUTRES CHARGES DE PERSONNEL (autres agents rémunérés à l'aide, à la tâche, prestations sociales, allocations diverses...)</b>						<b>0</b>

Pour information : tableau détaillé des emplois rémunérés par l'organisme **mais en fonction dans une autre entité**

(Mises à disposition sortantes - ETPT et charges de personnel inclus dans le précédent tableau)

	EMPLOIS EN FONCTION DANS UNE AUTRE ENTITE, REMUNERES PAR L'ORGANISME	
	ETPT **	Charges de personnel **
<b>EMPLOIS REMUNERES PAR L'ORGANISME ( 5 + 6 )</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>5 - EMPLOIS REMBOURSES A L'ORGANISME</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>6 - EMPLOIS NON REMBOURSES A L'ORGANISME</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

\*\* Nombre d'emplois en ETPT décomptés dans la présentation des emplois de l'organisme soumise au vote de l'organe délibérant et charges de personnel afférentes au sein du budget de l'organisme.

Pour information : tableau détaillé des emplois rémunérés par d'autres personnes morales

(Mise à disposition entrantes)

	EMPLOIS EN FONCTION DANS L'ORGANISME NON REMUNERES PAR LUI	
	ETPT ***	Charges de fonctionnement ***
<b>EMPLOIS REMUNERES PAR D'AUTRES PERSONNES MORALES ( 7 + 8 )</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>7 - EMPLOIS REMBOURSES PAR L'ORGANISME</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>8 - EMPLOIS NON REMBOURSES PAR L'ORGANISME</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

\*\*\* Nombre d'emplois en ETPT non décomptés dans la présentation des emplois de l'organisme soumise au vote de l'organe délibérant et charges de fonctionnement afférentes au sein du budget de l'organisme.

TABLEAU 2  
Situation patrimoniale Budget initial

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Compte de résultat prévisionnel

CHARGES	Montants Budget 2025	Montants prévision d'exécution au 25/11/2025	Montants Budget Initial 2026	PRODUITS	Montants Budget 2025	Montants prévision d'exécution au 25/11/2025	Montants Budget Initial 2026
Personnel	876 000,00	696 529,66	883 500,00	Subventions de l'Etat			
<i>dont charges de pensions civiles*</i>	35 000,00	25 649,38	37 000,00	Fiscalité affectée			
Fonctionnement autre que les charges de personnel	890 294,35	399 679,03	892 500,00	Autres subventions			
Intervention (le cas échéant)				Revenus d'activité et autres produits	1 766 294,35	1 419 181,49	1 776 000,00
<b>TOTAL DES CHARGES (1)</b>	<b>1 766 294,35</b>	<b>1 096 808,69</b>	<b>1 776 000,00</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS (2)</b>	<b>1 766 294,35</b>	<b>1 419 181,49</b>	<b>1 776 000,00</b>
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)	-	322 372,80	-	Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)	-	-	-
<b>TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)</b>	<b>1 766 294,35</b>	<b>1 419 181,49</b>	<b>1 776 000,00</b>	<b>TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)</b>	<b>1 766 294,35</b>	<b>1 419 181,49</b>	<b>1 776 000,00</b>

\*Il s'agit des sous catégories de comptes présentant les contributions employeur au CAS Pensions

Calcul de la capacité d'autofinancement

	Montants Budget 2025	Montants prévision d'exécution N-1 au 25/11/2025	Montants Budget Initial 2026
<b>Résultat prévisionnel : bénéfice (3) ou perte (-4)</b>	0,00	323 952,76	0,00
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	366 894,35	366 894,35	300 000,00
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions			
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés			
- produits de cession d'éléments d'actifs			
- quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs			
<b>= capacité d'autofinancement (CAF) ou insuffisance d'autofinancement (IAF)</b>	<b>366 894,35</b>	<b>690 847,11</b>	<b>300 000,00</b>

Une image contenant texte, capture d'écran, Police, nombre

Le contenu généré par l'IA peut être incorrect.

Etat prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS	Montants Budget 2025	Montants prévision d'exécution au 25/11/2025	Montants Budget Initial 2026	RESSOURCES	Montants Budget 2025	Montants prévision d'exécution au 25/11/2025	Montants Budget Initial 2026
Insuffisance d'autofinancement	-	-	-	Capacité d'autofinancement	366 894,35	322 372,80	300 000,00
Investissements	679 420,00	110 935,95	786 600,00	Financement de l'actif par l'Etat			
Remboursement des dettes financières				Financement de l'actif par des tiers autres que l'Etat			
<b>TOTAL DES EMPLOIS (5)</b>	<b>679 420,00</b>	<b>110 935,95</b>	<b>786 600,00</b>	Autres ressources	1 939 102,42	854 383,81	1 834 272,49
Augmentation du fonds de roulement (7) = (6) - (5)	1 626 576,77	1 065 820,66	1 347 672,49	Augmentation des dettes financières			
				<b>TOTAL DES RESSOURCES (6)</b>	<b>2 305 996,77</b>	<b>1 176 756,61</b>	<b>2 134 272,49</b>
				Diminution du fonds de roulement (8) = (5) - (6)	0,00	0,00	0,00

**POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRÉ**

Variation et niveau du fonds de roulement, du besoin en fonds de roulement et de la trésorerie

	Montants Budget 2025	Montants prévision d'exécution au 29/11/2025	Montants Budget initial 2025
Variation du FONDS DE ROULEMENT : AUGMENTATION (7) ou DIMINUTION (8)	1626576,77	1065820,66	1347672,49
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT (FONDS DE ROULEMENT - TRÉSORERIE)			
Variation de la TRÉSORERIE : ABONDEMENT (I) ou PRÉLEVEMENT (II)*			
Niveau final du FONDS DE ROULEMENT			
Niveau final du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT			
Niveau final de la TRÉSORERIE			

\* Montant issu du tableau "Équilibre financier"

**TABLEAU 3**  
Budget par destination et par origine

**POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT**

**Tableau des charges et des immobilisations décaissables par destination (obligatoire)**

Les axes de destination, décidés en commun accord avec les tutelles, sont propres à l'organisme.

Budget	Charges / immobilisations de l'organisme				
	Personnel	Fonctionnement	Intervention (le cas échéant)	Investissement	TOTAL
FRAIS GÉNÉRAUX	883500	502200		78000	1463700
PCRS		0		272000	272000
SERVICES MUTUALISÉS ET INFRA		390300		316000	706300
<b>Total</b>	<b>883500</b>	<b>892500</b>	<b>0</b>	<b>666000</b>	<b>2 442 000</b>

**Tableau des produits et ressources encaissables par origine (facultatif)**

Les axes d'origine, décidés en commun accord avec les tutelles, sont propres à l'organisme.

Budget	Produits / ressources de l'organisme				
	Subventions de l'Etat	Fiscalité affectée	Autres subventions	autres produits / ressources	TOTAL
FRAIS GÉNÉRAUX				0	0
PCRS ORIGINE				21375	0
PRODUITS DES SERVICES				1776000	0
PRODUITS GÉNÉRAUX				49814,6	0
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1847189,6</b>	<b>-</b>

**TABLEAU 4**  
Opérations pour compte de tiers

**POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT**

Opérations ou regroupement d'opérations de même nature	Comptes	Libellé	Débits	Crédits
Opération 1	C 4...		RAS	
	C 4...			
Opération 2	C 4...			
	C 4...			
Opération ...	C 4...			
<b>TOTAL</b>				

N.B. : Dans l'hypothèse d'un écart entre les crédits et les débits d'un même compte, l'opération concernée devra faire l'objet d'une explication spécifique.

**TABLEAU 5**  
Plan de Trésorerie

**POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT**

	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	TOTAL Variation de Trésorerie annuelle
<b>(1) SOLDE INITIAL (début de mois)</b>													
<b>ENCAISSEMENTS</b>													
<i>Produits</i>													
Subventions de l'Etat													
Ressources fiscales													
Autres subventions d'exploitation													
Autres ressources													
<i>Ressources</i>													
Financement du factif par l'Etat													
Financement du factif par des tiers autres que l'Etat													
Autres ressources													
<i>Autres encaissements (opérations gérées en comptes de tiers)</i>													
IVA encaissée													
Dispositifs d'intervention pour compte de tiers													
Autres encaissements													
<b>A. TOTAL</b>													
<b>DECAISSEMENTS</b>													
<i>Charges</i>													
Personnel													
Fonctionnement autre que les charges de personnel intervention (le cas échéant)													
<i>Emplois</i>													
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles													
Participations et transactions financières													
Remboursements d'emprunts et autres dettes financières													
<i>Autres décaissements (opérations gérées en comptes de tiers)</i>													
IVA décaissée													
Dispositifs d'intervention pour compte de tiers													
Autres décaissements													
<b>B. TOTAL</b>													
<b>(2) SOLDE DU MOIS = A - B</b>													
<b>SOLDE CUMULE (1) + (2)</b>													



Tableau de bord RGD SAVOIE MONT-BLANC

Date de vote du budget initial : 09/12/2025

Date de vote du dernier budget rectificatif : 11/03/2025

Date du vote du dernier compte financier : 11/03/2025

1 - Autorisations budgétaires et équilibre financier

1.1 - Emplois

Données	Unité	BI 2022	CF2022	BI 2023	CF 2023	BI 2024	BR 2024	CF 2024	BI 2025	BR2025
Emplois	ETPT	11	11	11	11	11	11	11	11	11
dont emplois sous plafond législatif	ETPT									
dont emplois hors plafond législatif	ETPT									
Schéma d'emplois *	ETP									

1.2 - Crédits

Données	Unité	BI 2022	CF2022	BI 2023	CF 2023	BI 2024	BR 2024	CF 2024	BI 2025	BR 2025
Total des charges	K€	1671201.26	1646309.11	1705160	1684224.93	2033248.61	1058323.53	1575024.28	1765294.35	1766294.35
Total des produits	K€	1710038.16	1688919.86	1810538.16	1745933.05	2051248.61	1532802.43	1621461.88	1766294.35	1766294.35
Total des emplois	K€	875347.97	726701.31	646014.16	559393.07	1081853.16	146234.68	292072.89	670420.00	679420.00
Total des ressources	K€	447900	436173.85	515340	465782.90	457961.84	474478.90	1594681.52	2084432.75	2084432.75

2 - Indicateurs

2.1 - Indicateurs d'analyse budgétaire

Données	Unité	BI 2022	CF2022	BI 2023	CF 2023	BI 2024	BR 2024	CF 2024	BI 2025	BR 2025
Charges de personnel	k€	793700	763480.64	823160	835652.09	879900	541711.42	770279.35	876000.00	876000.00
Poids des charges de personnel / charges totales	%	47,49	46,37	48,27	49,62	43,28	51,18	48,90	49,62	49,60
Coût moyen par ETPT	K€	72154.55	69407.33	74832.73	75968.37	79990.91	49791.95	70025.36	80293.30	80293.30
Recettes propres	K€	1710038.16	1688919.86	1810538.16	1745933.05	2051248.61	1532802.43	1621461.88	1766294.35	1766294.35
Poids des recettes propres / recettes totales	%	100	100	100	100	100	100	100	100	100

2.2 - Ratio d'analyse financière

	Unité	BI 2022	CF2022	BI 2023	CF 2023	BI 2024	BR 2024	CF 2024	BI 2025	BR 2025
Résultat	K€	38836.90	42610.75	105378.16	61708.12	18000	474478.90	46437.60	1000	0
Capacité d'autofinancement	K€	447900	436173.85	515340	465782.90	457961.84	474478.90	388348.55	367894.35	366894.35
Niveau du fonds de roulement	K€	-427447.97	-290527.46	-130674.16	-93611.07	-623891.32	328244.22	1302608.63	1414.012.75	1626576.77



## Note de présentation du budget initial 2026

En application des dispositions du recueil des règles budgétaires des organismes, les budgets initiaux et les budgets rectificatifs sont obligatoirement accompagnés d'une note de présentation établie par l'ordonnateur.

Cette note a pour objet d'éclairer les membres de l'organe délibérant sur les raisons et les conséquences des décisions soumises à leur vote.

Elle explicite les orientations, activités et priorités mises en œuvre dans le cadre du budget présenté, les dépenses afférentes, les prévisions de recettes de l'exercice et l'équilibre budgétaire qui en résulte. Enfin cette note analyse la soutenabilité du budget à l'échelle annuelle de l'exercice considéré mais également à l'échelle infra-annuelle et sur un horizon pluriannuel.

## 1. Contexte

Le budget 2026 s'inscrit dans le travail initié depuis 2023 d'analyse et de gestion de la transformation d'EPIC à GIP sur les plans comptables et juridiques. L'année 2026 est l'année d'achèvement de ce travail.

Les axes de travail pour l'élaboration du budget initial 2026 ont été les suivants :

- Réduire les dépenses de fonctionnement à travers notamment la renégociation de certains contrats (ex : fournisseur d'électricité, mutuelle santé).
- Réduire les dépenses de fonctionnement à travers la rationalisation et la priorisation des dépenses. Des opérations pluriannuelles sont programmées, avec projection des dépenses sur plusieurs années ce qui permet de recentrer les dépenses et de mieux les maîtriser.
- Réduire les dépenses de fonctionnement à travers un travail collaboratif plus développé entre les différents pôles de la RGD.
- Augmenter les recettes de fonctionnement à travers l'augmentation du nombre d'adhérents (pour atteindre l'objectif du « in house » de 80 %).
- Augmenter les recettes de fonctionnement à travers le développement de produits nouveaux : gestion des cimetières, R-Taxes, dématérialisation des procédures.
- Planification budgétaire et optimisation des dépenses et des recettes pour les années futures à travers la recherche de nouveaux projets ou appel à projets : optimiser le suivi des comptes abonnés avec la mise en place d'un portail de gestion, réfléchir autour des offres à développer autour de la Suite Territoriale (ANCT) incluant ProConnect, notamment.
- Augmenter les recettes de fonctionnement à travers un travail sur les barèmes d'adhésions et de prestations spécifiques en s'appuyant à terme sur un suivi des temps passés par les agents sur les différents projets.

REGIE DE GESTION DES DONNÉES SAVOIE MONT BLANC - GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC  
5 quater avenue d'Albigny - 74000 Annecy  
04 50 23 94 94 - [www.rgd.fr](http://www.rgd.fr)

## 2. Prévisions budgétaires

### Tableau des prévisions d'emploi

TABLEAU 1  
Présentation des emplois

POUR VOTE DE L'ORGANISME OBLIGÉ

Tableau de présentation des emplois

	Sous plafond LFI (a)	Hors plafond LFI (b)	Total régime (- a + b)
Emplois rémunérés par l'organisme en ETP	0	0	10,91

Rappel du plafond d'emplois notifié par le responsable de programme en ETP (c)

1
---

NB: Pour les opérateurs de l'Etat, l'autorisation d'emplois sous plafond LFI (a) doit être inférieure ou égale au plafond notifié par le responsable du programme chef de file du budget général de l'Etat (c).

**POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT**

Pour information : tableau détaillé des emplois rémunérés par l'organisme et des autres charges de personnel

	EMPLOIS SOUS PLAFOND LFI		EMPLOIS HORS PLAFOND LFI		TOTAL ORGANISME	
	EIPE	Charges de personnel**	EIPE	Charges de personnel**	EIPE	Charges de personnel**
<b>TOTAL DES EMPLOIS RÉMUNÉRÉS PAR L'ORGANISME ET DES AUTRES CHARGES DE PERSONNEL ( 1 + 2 + 3 + 4 )</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>10,91</b>	<b>883500</b>
<b>1 - TITULAIRES</b>	<b>0</b>	<b>0</b>			<b>0</b>	<b>0</b>
** Titulaires	€	€			0	€
** Titulaires non (autres non)	€	€			0	€
<b>2 - CONTRACTUELS</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>883500</b>
* Contractuels de droit public	0	0	0	0	0	0
- CDI	€	€			0	€
- CDD	€	€	€	€	0	€
- Primes et indemnités contractuelles (hors primes liées à la SVA, hors primes liées à la SVA)	€	€	€	€	0	€
* Contractuels de droit privé	0	0	0	0	0	0
- CDI	€	€			0	€
- CDD	€	€	€	€	0	€
<b>3 - CONTRATS AIDES</b>			<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>4 - AUTRES CHARGES DE PERSONNEL (autres agents rémunérés à l'acte, à la tâche, prestations sociales, allocations diverses...)</b>						<b>0</b>

RGD Savoie Mont Blanc – Note de présentation budget initial 2025

Pour information : tableau détaillé des emplois rémunérés par l'organisme mais en fonction dans une autre entité

(Merci à disposition courtoises - EIPE et charges de personnel inclus dans le pré-cédent tableau)

	EMPLOIS EN FONCTION DANS UNE AUTRE ENTITÉ, RÉMUNÉRÉS PAR L'ORGANISME	
	EIPE**	Charges de personnel**
<b>EMPLOIS RÉMUNÉRÉS PAR L'ORGANISME ( 5 + 6 )</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>5 - EMPLOIS RÉMUNÉRÉS A L'ORGANISME</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>6 - EMPLOIS NON RÉMUNÉRÉS A L'ORGANISME</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

\*\* Montants d'emplois en ETP éligibles dans le cadre des dépenses de l'organisme, hors des dépenses d'équilibre et charges de personnel hors du budget de l'organisme.

Pour information : tableau détaillé des emplois rémunérés par d'autres personnes morales

(Merci à disposition courtoises)

	EMPLOIS EN FONCTION DANS L'ORGANISME NON RÉMUNÉRÉS PAR LUI	
	EIPE***	Charges de fonctionnaires***
<b>EMPLOIS RÉMUNÉRÉS PAR D'AUTRES PERSONNES MORALES ( 7 + 8 )</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>7 - EMPLOIS RÉMUNÉRÉS PAR L'ORGANISME</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>8 - EMPLOIS NON RÉMUNÉRÉS PAR L'ORGANISME</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

\*\* Montants d'emplois en ETP éligibles dans le cadre des dépenses de l'organisme, hors des dépenses d'équilibre et charges de personnel hors du budget de l'organisme.

RGD Savoie Mont Blanc – Note de présentation budget initial 2025

Compte de résultat prévisionnel et tableau de financement agréé

TABLÉAU 2  
Situation patrimoniale Budget initial

Pour le VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Compte de résultat prévisionnel

CHARGES	Montants Budget 2025	Montants prévisionnels d'exécution au 25/11/2025	Montants Budget initial 2025	PRODUITS	Montants Budget 2025	Montants prévisionnels d'exécution au 25/11/2025	Montants Budget initial 2025
Personnel	876 000,00	886 529,66	883 500,00	Subventions de l'Etat			
<i>dont charges de personnel civil*</i>	35 000,00	25 845,33	37 000,00	Produits financiers			
Coût d'entretien matériel et charges de personnel	890 294,35	899 979,03	892 500,00	Aux et subventions			
Intérêts (incl. APMR)				Revenu d'intérêt et autres produits	1 766 294,35	1 419 811,43	1 776 000,00
<b>TOTAL DES CHARGES (1)</b>	<b>1 766 294,35</b>	<b>1 036 008,69</b>	<b>1 776 000,00</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS (2)</b>	<b>1 766 294,35</b>	<b>1 419 811,43</b>	<b>1 776 000,00</b>
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)	-	322 372,00	-	Résultat prévisionnel - parts (4) = (2) - (3)	-	-	-
<b>TOTAL EQUILIBRE de compte de résultat prévisionnel (1) + (2) - (3) + (4)</b>	<b>1 766 294,35</b>	<b>1 419 811,43</b>	<b>1 776 000,00</b>	<b>TOTAL EQUILIBRE de compte de résultat prévisionnel (1) + (2) - (3) + (4)</b>	<b>1 766 294,35</b>	<b>1 419 811,43</b>	<b>1 776 000,00</b>

\* voir également pour les charges de personnel civil et les contributions employeur au CAS-Domusone

Calcul de la capacité d'autofinancement

	Montants Budget 2025	Montants prévision d'exécution N-1 au 25/11/2025	Montants Budget initial 2025
<b>Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))</b>	<b>0,00</b>	<b>323 952,76</b>	<b>0,00</b>
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	366 894,35	366 894,35	300 000,00
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions			
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés			
- produits de cession d'éléments d'actifs			
- quote part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs			
<b>= capacité d'autofinancement (CAF) ou insuffisance d'autofinancement (IAF)</b>	<b>366 894,35</b>	<b>690 847,11</b>	<b>300 000,00</b>

Etat prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS	Montants Budget 2025	Montants prévisionnels d'exécution au 25/11/2025	Montants Budget initial 2025	RESSOURCES	Montants Budget 2025	Montants prévisionnels d'exécution au 25/11/2025	Montants Budget initial 2025
Capacité d'autofinancement	-	-	-	Capacité d'autofinancement	366 894,35	322 372,00	300 000,00
Investissements	679 420,00	110 935,95	706 600,00	Financement de l'actif par l'Etat			
Financement de l'actif des tiers				Financement de l'actif des tiers au budget l'Etat	1 539 802,42	854 303,01	1 834 272,49
Financement de l'actif des tiers au budget l'Etat				Aggravation des dettes constatées			
<b>TOTAL DES EMPLOIS (5)</b>	<b>679 420,00</b>	<b>110 935,95</b>	<b>706 600,00</b>	<b>TOTAL DES RESSOURCES (6)</b>	<b>2 305 996,77</b>	<b>1 176 756,61</b>	<b>2 134 272,49</b>
Augmentation du fonds de roulement (7) = (6) - (5)	1 626 576,77	1 065 820,66	1 347 672,49	Diminution du fonds de roulement (8) = (5) - (6)	0,00	0,00	0,00

Pour l'INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Variation et niveau du fonds de roulement, du besoin en fonds de roulement et de la trésorerie

	Montants Budget 2025	Montants prévisionnels d'exécution au 25/11/2025	Montants Budget initial 2025
Variation du FONDS DE ROULEMENT - AUGMENTATION (7) ou DIMINUTION (8)	1 626 576,77	1 065 820,66	1 347 672,49
Variation du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT (FONDS DE ROULEMENT - TRÉSORERIE)			
Variation de la TRÉSORERIE - AJUSTEMENT (II) ou PRELEVEMENT (III)*			
Niveau final du FONDS DE ROULEMENT			
Niveau final du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT			
Niveau final de la TRÉSORERIE			

\* Montants constatés à l'issue de la séance

## Budget par destination et par origine

## POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

## Tableau des charges et des immobilisations décaissables par destination (obligatoire)

Les axes de destination, décidés en commun accord avec les tutelles, sont propres à l'organisme

Budget	Charges / Immobilisations de l'organisme				
	Personnel	Fonctionnement	Intervention (le cas échéant)	Investissement	TOTAL
FRAIS GÉNÉRAUX	803500	502200		76000	1463700
PCRS		0		272000	272000
SERVICES MUTUALISÉS ET IGERA		390300		316000	706300
<b>Total</b>	<b>803500</b>	<b>892500</b>	<b>0</b>	<b>668000</b>	<b>2 442 000</b>

## Tableau des produits et ressources encaissables par origine (facultatif)

Les axes d'origine, décidés en commun accord avec les tutelles, sont propres à l'organisme

Budget	Produits / ressources de l'organisme				
	Subventions de l'État	Fiscalité affectée	Autres subventions	autres produits / ressources	TOTAL
FRAIS GÉNÉRAUX				0	0
PCRS ORIGINE				21375	0
PRODUITS DES SERVICES				1776000	0
PRODUITS GÉNÉRAUX				49814,6	0
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1847183,6</b>	<b>-</b>

**TABLEAU 4**  
**Opérations pour compte de tiers**

## POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Opérations ou regroupement d'opérations de même nature	Comptes	Libellé	Débets	Crédits
Opération 1	C 4...		RAS	
Opération 2	C 4...			
	C 4...			
Opération ...	C 4...			
	C 4...			
<b>TOTAL</b>			<b>-</b>	<b>-</b>

N.B. : Dans l'hypothèse d'un écart entre les crédits et les débits d'un même compte, l'opération concernée devra faire l'objet d'une explication spécifique.

4. Analyse de soutenabilité/situation financière

Tableau des opérations pluriannuelles

TABLEAU 0  
Opérations pluriannuelles – prévision

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Sous les opérations les charges sont à caractère de consommations et sont liées à des charges ou immobilisations et des provisions de ressources

A - Prévisions d'engagements (factuels) et de charges ou immobilisations (obligatoires)

Opération	Nature	Coût total de l'opération	Engagements adossés les années antérieures à 2027	Engagement 1 ou plus à prévoir en 2027	TOTAL des engagements prévus ou prévus en 2027	Charges/immobilisations les années antérieures à N	Charges/immobilisations prévues en N	TOTAL des charges/immobilisations prévues en N	Charges/immobilisations prévues en 2027 et suivantes			
									Charges/immobilisations prévues en 2027	Charges/immobilisations prévues en 2028	Charges/immobilisations prévues en 2029	Charges/immobilisations prévues en 2030
		(I)	(II)	(III)	(IV)=(II)+(III)	(V)	(VI)	(VII)=(V)+(VI)	(I)	(II)	(III)	(IV)
Op.1 Tranche 1	Personnel	22 000				22 000		22 000				
	Coût d'entretien	0										
	PCPS	0										
	Système	24 000						24 000				
	Investissement											
<b>Total Op.1 Tranche 1</b>		<b>46 000</b>						<b>46 000</b>				
Op.1 Tranche 2	Personnel	44 000						44 000	4 000	3 000	3 000	3 000
	Coût d'entretien	0										
	PCPS	0										
	Système	20 000						20 000	2 500	2 500	2 500	2 500
	Investissement											
<b>Total Op.1 Tranche 2</b>		<b>64 000</b>						<b>64 000</b>	<b>6 500</b>	<b>5 500</b>	<b>5 500</b>	<b>5 500</b>
Op.2 Tranche 1	Personnel	25 000				18 200	7 000	25 200				
	Coût d'entretien	0				0	0	0				
	PCPS	0										
	Système	0										
	Investissement											
<b>Total Op.2 Tranche 1</b>		<b>25 000</b>				<b>18 200</b>	<b>7 000</b>	<b>25 200</b>				
Op.2 Tranche 2	Personnel	232 300					10 723	232 300	23 723	20 723	20 723	20 723
	Coût d'entretien	0					4 000	4 000	4 000	4 000	4 000	4 000
	PCPS	0										
	Système	0										
	Investissement											
<b>Total Op.2 Tranche 2</b>		<b>232 300</b>					<b>14 723</b>	<b>232 300</b>	<b>27 723</b>	<b>24 723</b>	<b>24 723</b>	<b>24 723</b>
Op.3 PRA	Personnel	0					0	0				
	Coût d'entretien	0										
	PCPS	0										
	Système	0										
	Investissement											
<b>Total Op.3</b>		<b>0</b>					<b>0</b>	<b>0</b>				
<b>Total Op.1</b>		<b>110 000</b>						<b>110 000</b>				
<b>Total Op.2</b>		<b>296 300</b>					<b>14 723</b>	<b>296 300</b>	<b>34 223</b>	<b>30 223</b>	<b>30 223</b>	<b>30 223</b>
<b>Total Op.3</b>		<b>0</b>					<b>0</b>	<b>0</b>				
<b>Total</b>		<b>406 300</b>					<b>14 723</b>	<b>406 300</b>	<b>34 223</b>	<b>30 223</b>	<b>30 223</b>	<b>30 223</b>

\* Factuel

B - Prévisions de ressources (obligatoires)

Opération	Nature	Prévision Financier de l'opération	Prévision 2027		Prévisions en 2027 et suivantes			
			Financement des années antérieures à 2027	Ressources prévues en 2027	Ressources prévues en 2027	Ressources prévues en 2028	Ressources prévues en 2029	Ressources prévues en 2030
		(I)	(II)	(III)	(IV)	(V)	(VI)	
Op.1 Tranche 1	Financement de l'Etat*							
	Autres financements publics**	97 000	97 000	0	0	0	0	
	Système***							
<b>Total Op.1 Tranche 1</b>		<b>97 000</b>	<b>97 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	
Op.1 Tranche 2	Financement de l'Etat*							
	Autres financements publics**	220 000	0	22 000	20 000	20 000	20 000	
	Système***							
<b>Total Op.1 Tranche 2</b>		<b>220 000</b>	<b>0</b>	<b>22 000</b>	<b>20 000</b>	<b>20 000</b>	<b>20 000</b>	
Op.2 Tranche 1	Financement de l'Etat*							
	Autres financements publics**	224 000	44 770	0	0	0	0	
	Système***							
<b>Total Op.2 Tranche 1</b>		<b>224 000</b>	<b>44 770</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	
Op.2 Tranche 2	Financement de l'Etat*							
	Autres financements publics**	232 300	0	23 300	20 300	20 300	20 300	
	Système***							
<b>Total Op.2 Tranche 2</b>		<b>232 300</b>	<b>0</b>	<b>23 300</b>	<b>20 300</b>	<b>20 300</b>	<b>20 300</b>	
Op.3 PRA	Financement de l'Etat*							
	Autres financements publics**	0	0	0	0	0	0	
	Système***							
<b>Total Op.3</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	

\* Subvention (ou charges) de service public, subvention pour charges de service public, autres financements de l'Etat, l'Union européenne

\*\* Autres financements publics

\*\*\* Recettes propres

Tableau de bord RGD SAVOIE MONT-BLANC

Date de vote du budget initial : 09/12/2026

Date de vote du dernier budget rectificatif : 11/03/2026

Date de vote du dernier compte financier : 11/03/2026

1 - Autorisations budgétaires et équilibre financier

1.1 - Emplois

Données	Unité	BI 2022	CF2022	BI 2023	CF 2023	BI 2024	BR 2024	CF 2024	BI 2026	BR 2026
Emplois	ETPT	11	11	11	11	11	11	11	11	11
dont emplois sous plafond législatif	ETPT									
dont emplois hors plafond législatif	ETPT									
Schéma d'emplois	ETP									

1.2 - Crédits

Données	Unité	BI 2022	CF2022	BI 2023	CF 2023	BI 2024	BR 2024	CF 2024	BI 2026	BR 2026
Total des charges	K€	1671207.26	1646309.11	1705160	1684224.93	2033248.61	1058323.53	1575024.28	1765294.35	1766294.35
Total des produits	K€	1710038.16	1688919.86	1810538.16	1745933.05	2051248.61	1532802.43	1621461.88	1766294.35	1766294.35
Total des emplois	K€	875347.97	726701.31	646014.16	559393.07	1081853.16	146234.68	292072.89	670420.00	679420.00
Total des ressources	K€	447900	436173.85	515340	465782.90	457961.84	474478.90	1594681.52	2084432.75	2084432.75

2 - Indicateurs

2.1 - Indicateurs d'analyse budgétaire

Données	Unité	BI 2022	CF2022	BI 2023	CF 2023	BI 2024	BR 2024	CF 2024	BI 2026	BR 2026
Charges de personnel	K€	793700	763480.64	823160	835652.09	879900	541711.42	770279.35	876000.00	876000.00
Poids des charges de personnel / charges totales	%	47,49	46,37	48,27	49,62	43,28	51,18	48,90	49,62	49,60
Coût moyen par ETPT	K€	72154.55	69407.33	74832.73	75968.37	79990.91	49791.95	70025.36	80293.30	80293.30
Recettes propres	K€	1710038.16	1688919.86	1810538.16	1745933.05	2051248.61	1532802.43	1621461.88	1766294.35	1766294.35
Poids des recettes propres / recettes totales	%	100	100	100	100	100	100	100	100	100

2.2 - Ratio d'analyse financière

	Unité	BI 2022	CF2022	BI 2023	CF 2023	BI 2024	BR 2024	CF 2024	BI 2026	BR 2026
Résultat	K€	38836.90	42610.75	105378.16	61708.12	18000	474478.90	46437.60	1000	0
Capacité d'autofinancement	K€	447900	436173.85	515340	465782.90	457961.84	474478.90	388348.55	367894.35	366894.35
Niveau du fonds de roulement	K€	-427447.97	-290527.46	-130674.16	-93611.07	-625891.32	328244.22	1302608.63	1414 012.75	1626576.77

Remarques/questions/réponses :

- M. DAVIET : pourquoi 15000 € ont été prévus à la ligne 6185 ? **C'est pour permettre l'organisation de manifestation pour les 30 ans de la RGD.**

- M. VIAL : pourquoi n'a-t-on que 400000 € d'exécution en fonctionnement au 25/11/2025 ? Envisage-t-on de dépenser l'intégralité du budget ? **Non l'intégralité du budget ne sera pas dépensée. Les prévisions pour les dépenses de personnel prévoient le retour d'un agent qui a démissionné.**

- M. DAVIET : en ce qui concerne la Mape Sarde, le projet réunit Aoste, le Genevois Suisse, la Haute-Savoie et la Savoie. Le Pôle Métropolitain de Genève a donné son accord. L'objectif est de superposer l'assemblage de la Mape Sarde sur le cadastre de 1952. Les Archives de la Haute-Savoie ont demandé à L'UNESCO le classement en tant que bien immatériel.

- M. DAVIET : quelles sont les sources de financement pour le PCRS ? **L'Etat n'intervient pas, ce sont les Collectivités Territoriales et des partenaires privés.**

- M. VIAL : quels sont les types de réseaux détectés dans le cadre du PCRS ? **Aucun réseau n'est détecté. Mais certains réseaux sont soumis à l'obligation du PCRS au 01/01/2026 : tous les réseaux sensibles (gaz, électricité, éclairage public, matières dangereuses, digues) et les réseaux non sensibles en zone urbaine (source INSEE).**

### 3. Gouvernance : partenariat avec l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) sur le projet Suite Territoriale

DEL\_CA202509

Objet : Partenariat avec l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) sur le projet Suite Territoriale.

La Suite Territoriale est un ensemble de services numériques simples, souverains et sécurisés pour outiller les collectivités territoriales dans leurs besoins essentiels.

L'ANCT est chargée, au niveau national, de déployer ces services et s'appuie sur un maillage au niveau local de partenaires, comme les Opérateurs Publics de Services Numériques (OPSN).

La RGD Savoie Mont Blanc (OPSN) s'est positionnée sur ce projet pour son territoire de compétences, la Haute-Savoie et la Savoie et a été retenue par l'ANCT.

Il convient maintenant de formaliser cette association pour permettre le travail de formalisation et de déploiement.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration :

- **APPROUVE** la collaboration avec l'ANCT et la construction d'un partenariat public-public autour des services de la Suite Territoriale.
- **AUTORISE** le Directeur à mettre en œuvre ce partenariat et à signer tous les actes afférents à ce dossier et notamment la lettre d'intention ci-annexée sous forme de projet.

Représentants en exercice :22

Présents : 8

Ayant donné pouvoir : 6

Ayant voix délibérative : 12

Résultats des votes en voix

Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 0

**Objet : Courrier d'intention pour la construction d'un partenariat public-public autour des services de la Suite territoriale**

Dans le cadre de nos échanges et de l'intérêt porté aux services numériques intégrés à la Suite territoriale, portée par l'Incubateur des territoires de l'Agence nationale de la cohésion des territoires, le GIP Savoie Mont Blanc exprime sa volonté de collaborer dans une démarche de mutualisation des ressources afin de co-développer et déployer ces produits.

Par la présente, les deux parties déclarent leur intention de :

- Renforcer le développement des services en fonction des besoins identifiés pour en garantir leur pertinence et leur efficacité ;
- Assurer leur maintenance et l'évolution continue des services afin de répondre aux attentes des utilisateurs et aux défis futurs ;
- Mutualiser les coûts pour maximiser l'impact collectif et réduire les charges financières supportées par chaque partie.

Les modalités détaillées de cette collaboration, incluant les aspects financiers et organisationnels, feront l'objet d'un accord ultérieur. Toutefois, cette lettre d'intention marque un premier engagement des deux parties à œuvrer ensemble en vue d'atteindre les objectifs définis.

Les deux parties s'engagent également à explorer les moyens nécessaires pour soutenir cette collaboration, notamment par une contribution humaine, technique et financière de la part du GIP Régie de Gestion des Données Savoie Mont Blanc visant à soutenir les actions identifiées.

Cette lettre d'intention n'a pas de valeur contractuelle mais témoigne de la volonté des deux parties de travailler conjointement en vue de formaliser un partenariat solide et durable.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées,

Le Président  
François DAVIET

### 3. Gouvernance : partenariat avec l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) sur le projet Suite Territoriale

DEL\_CA202510

**Objet : Partenariat avec le Syndicat Intercommunal des Technologies de l'Information pour les Villes (S.I.T.I.V.).**

Sur un territoire situé entre Lyon et Saint-Etienne, le SITIV met en œuvre, depuis 1972, des compétences et des moyens techniques au service des communes adhérentes.

Centre de ressources et de compétences intercommunales, le Syndicat contribue à la maîtrise des technologies de l'information dans le cadre de sa mission de service public. Il favorise également les échanges et le partage d'expériences entre les structures. Ses actions vont du conseil à la mise à disposition de ressources relatives aux systèmes d'informations et aux infrastructures qui les supportent. Tout comme la RGD Savoie Mont Blanc la mutualisation (personnel, expertise, formation, infrastructure, logiciel) est le fondement de la démarche du SITIV.

Représentants en exercice :22
Présents : 8
Ayant donné pouvoir : 6
Ayant voix délibérative : 12
Résultats des votes en voix
Pour : 20
Contre : 0
Abstention : 0

Des échanges ont lieu entre les deux structures, notamment sur des plans de l'hébergement et des sauvegardes afin de sécuriser les installations informatiques de chaque côté.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration :

- **APPROUVE** la collaboration avec le SITIV et la construction d'un partenariat public-public.
- **AUTORISE** le Directeur à mettre en œuvre ce partenariat et à signer tous les actes afférents à ce dossier.

Remarques/questions/réponses :

- M. VIAL : y-a-t-il d'autres coopérations avec d'autres OPSN ? **la RGD fait partie du réseau DECLIC. Collaboration avec Agathe, le Syane, l'ADM 74, Gironde Numérique.**

#### 4. Personnel : mise en place prime retraite

DEL\_CA202511

**Objet : Mise en place d'une prime retraite.**

Le Président présente le projet de prime de retraite aux membres du conseil d'administration et indique que cette prime a été versée plusieurs fois sans fondement juridique, sauf mention dans des contrats de travail. Il convient de régulariser cette situation.

Les dispositions de l'article 1<sup>er</sup> du décret n°2013-292 du 5 avril 2013 prévoient que le décret du 17 janvier 1986 relatif aux dispositions générales applicables aux agents contractuels de l'Etat est applicable aux agents contractuels de droit public directement engagés par le GIP.

La circulaire relative audit décret n°86-86 du 17 janvier 1986 précise que le versement des mêmes primes que celles des fonctionnaires aux agents contractuels relève d'une possibilité de l'administration :

« Le versement des primes, lorsqu'il n'est pas obligatoirement prévu par un texte législatif ou réglementaire, reste une possibilité, confirmée, à de nombreuses reprises, par le Conseil d'Etat qui admet, en l'absence de texte, le versement à un agent contractuel, des mêmes avantages indemnitaires qu'aux fonctionnaires » (CE, 29 déc. 2000, n°171377).

Dans un avis du 19 juillet 2011 (CE, 19 juillet 2011, M. Frantz A, avis n°346394), le Conseil d'Etat a consacré le principe selon lequel « le législateur a entendu faire des regroupements d'intérêt public des personnes publiques soumises à un régime spécifique, qui se caractérise notamment par une absence de soumission de plein droit du personnel propre de ces groupements aux lois et règlements applicables aux agents publics ».

Dans ses conclusions sur cette affaire, le rapporteur public avait alors précisé qu'«à défaut et dans la limite des règles ainsi posées, c'est le contrat de l'agent qui est le vecteur pertinent de la fixation de sa rémunération» (conclusions de Mme la Rapporteur Publique, Mme Gaëlle DUMORTIER, sous CE, 19 juillet 2011, «M.G.», n°346394).

Récemment, le Tribunal administratif de Marseille a déduit de cette absence de soumission de plein droit du personnel du GIP aux lois et règlements applicables aux agents publics que cela permettait aux parties de prévoir le versement d'un indemnité (en l'espèce, une indemnité de fin de contrat) sans que le silence du décret du 5 avril 2013 relatif au régime de plein droit applicable aux personnels des groupements d'intérêt publics et du décret du 17 janvier 1986 relatif aux dispositions générales applicables aux agents contractuels de l'Etat puisse être opposé aux agents recrutés :

Représentants en exercice :22

Présents : 8

Ayant donné pouvoir : 6

Ayant voix délibérative : 12

Résultats des votes en voix

Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 0

« Le GIP Agence des villes et territoires méditerranéens durables invoque la nullité des stipulations contractuelles énoncées au point 4 en tant qu'elles instituent une indemnité qui n'est pas prévue par aucun texte et qui excède le niveau de celles susceptibles d'être offertes à des fonctionnaires ayant des fonctions similaires. Si cette indemnité n'a pas été prévue par le décret du 5 avril 2013 relatif au régime de droit public applicable aux personnels des groupements d'intérêt public ni par celui du 17 janvier 1986 relatif aux dispositions générales applicables aux agents contractuels de l'Etat, il était loisible aux parties au contrat de travail, y compris dans le silence des textes, d'instituer une telle prime de fin de contrat. En outre, le principe de parité entre les fonctions publiques, qui fait obstacle à ce que les collectivités territoriales puissent attribuer à leurs agents des rémunérations qui excéderaient celles auxquelles peuvent prétendre les agents de l'Etat occupant des fonctions ou ayant des qualifications équivalentes, ne saurait s'appliquer aux groupements d'intérêt public dont le personnel propre n'est pas de plein droit soumis aux lois et règlements applicables aux agents publics, ainsi qu'il a été rappelé au point précédent. Il en résulte que le GIP Agence des villes et territoires méditerranéens durables, n'est pas fondé à faire valoir que le contenu des stipulations contractuelles de l'article 6 du contrat initial passé avec M. L. est illicite. » (TA Marseille, 20 janvier 2020, Monsieur Léonard L. n° 1800925).

Il s'en déduit alors que le personnel propre des GIP ne peut se voir opposer le principe de parité entre les fonctions publiques et peut négocier des conditions de rémunération supérieures à celles prévues par les dispositions applicables aux fonctionnaires de l'Etat.

Il est donc proposé d'instaurer une prime de retraite, liée à l'ancienneté. Le principe est 1 mois de salaire pour 10 ans d'ancienneté, avec proratisation possible dès 5 ans d'ancienneté, comme présenté sur l'annexe jointe.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration :

- **APPROUVE** la mise en place de la prime retraite telle que présentée en annexe sous forme de projet.
- **AUTORISE** le Directeur à mettre en œuvre cette prime, à porter les modalités de mise en œuvre dans le règlement des conditions de travail et à signer tous les actes afférents à ce dossier.

**ANNEXEDEL\_CA202511**

## **MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DE LA PRIME RETRAITE**

### **Conditions de mise en œuvre**

Minimum 5 ans de présence à la RGD

### **Calcul de l'ancienneté (A)**

Somme des années entières de présence (déduction faite des périodes de suspension de contrat) à la RGD (depuis 1996), contractuel CDD ou CDI, à la date envisagée de départ à la retraite.

### **Base de calcul d'un mois de rémunération (B) :**

Somme des salaires bruts sur les 12 derniers mois /12

### **Calcul de la prime en brut : $A \times (1/10 \times B)$**

- 1 demi-mois de rémunération (B)
- Au-delà cette indemnité est majorée de 1/10 de mois de rémunération (B) par année complète de présence

## Exemples :

Ancienneté	Montant prime
5 ans	$\frac{1}{2} * B$
12 ans	$\frac{1}{2} * B + 7*(1/10 * B) = 1 B + 2/10 B$
20 ans	$\frac{1}{2} * B + 15*(1/10 * B) = 2 B$
27 ans	$\frac{1}{2}*B + 22*(1/10 * B) = 27/10*B = 2 B + 7/10 * B$

## 5. Informations diverses

- a) Mouvements d'abonnés : nouveaux services, résiliation
- b) Courant 2025, à noter quelques **nouvelles souscriptions** de services
- c) Challonges : NEXT CIM
- d) Syndicat Mixte du SALEVE : RIS FLUX
- e) Régie des Pistes des Belleville : DT-DICT
- f) 3CMA – R'SPANC/SPAC
- g) CC Vallée Verte – NEXT ADS
- h) Cognin – DT-DICT
- i) Talloires : DT-DICT
- j) ST Julien en Genevois – DT DICT
- k) Argentine – DT-DICT
- l) Et de **nouveaux abonnés** :
- m) **SA Mont Blanc** – Ris Net
- n) **SEA 73**
- o) **Epagny-Metz- Tessy** – Ris Net
- p)
- q) Une **résiliation** : ville d'Evian.
- r)
- s) **Adhésions GIP** : des démarches avancées avec Grand Chambéry, Grand Annecy, Annemasse Agglomération, CC La Chambre. Des contacts avec CC Pays d'Evian et CC Genevois.

## b) Evènements divers

Fin 2025, présence sur divers événements :

- Forum des collectivités de la Haute-Savoie
- Geodatadays 2025 : rencontres nationales de la géomatique
- Réseau Déclic : la RGD a rejoint le réseau des OPSN cette année. Lieu de rencontre et d'échanges d'expériences avec d'autres structures de mutualisation (syndicats, GIP, etc).

En 2026 :

- Biennale de l'information géographique consacré au SIG en mouvement, les mobilités ! Evénement co-organisé avec la Région AURA, le CRAIG, IGN, Datara.
- La journée de la carte le 4 février. Elle aura peut être lieu à l'USMB.
- Participation aux rencontres avec les nouveaux élus en Savoie et Haute-Savoie (événements portés par les associations des maires).

La RGD se manifestera symboliquement pour afficher ses 30 ans d'existence lors de ces événements.

**Remarques/questions/réponses :**

- M. BENOIT : Si la journée de la carte se passe à l'USMB et est ouvert au public il faudrait prévoir des vigiles.

c) Mapped Sarde

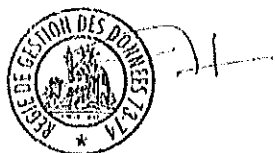
Pour permettre l'assemblage des mappes, il y a 3 phases.

**Remarques/questions/réponses :**

- M. DAVIET : le chantier mappes sarde se déroule dans une période préélectorale. La RGD peut financer le coût en charge estimé à 400000 €. Le Président a rencontré le Pôle Métropolitain et va rencontrer ses homologues d'Aoste.
- M. GUIGUE : il en parle avec le Département de la Savoie pour aller chercher des financements interreg ou Alcotra. Un dossier de présentation par la RGD est à envoyer.

Le Président de la RGD Savoie Mont Blanc,

François DAVIET



Le secrétaire de séance

Brice GAL

